

Direction départementale
des territoires et de la mer
Service eau, nature et territoires
Unité Biodiversité

Lille, le 08/06/2022

**Participation du public aux décisions des
autorités de l'État ayant une incidence sur
l'environnement**

Synthèse des observations relatives au projet d'arrêté fixant le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux à prélever dans le département du Nord pour la campagne de chasse 2022-2023

Le projet d'arrêté en objet a été mis en consultation du public sur le site <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/INature-et-biodiversité/Consultations> du 10 mai au 30 mai 2022.

Deux (2) contributions ont été reçues durant cette période

- 1) L'une émane d'un internaute qui souligne le manque de communication concernant le compte-rendu de la CDCFS, de l'absence de données concernant le suivi des populations de grands cervidés et s'oppose purement et simplement à la chasse des cervidés.
- 2) Une autre, considère que la population de cerfs est en baisse par rapport aux années précédentes, constate l'absence d'arguments qualitatifs sur les dégâts forestiers et sur la différenciation par sexe et par critère géographique. Aussi, il propose une révision des minis-maxis pour le chevreuil avec une répartition qualitative pour le cerf élaphe.

Ces différentes contributions n'ont pas permis de motiver des modifications au projet d'arrêté.

Justification : La chasse des cervidés est encadrée par le code de l'environnement et par l'arrêté préfectoral ouverture-fermeture de la chasse pris annuellement. Les prélèvements sont établis au mieux pour préserver l'équilibre sylvo - cygénétique et celui des milieux naturels. À ce jour, il n'y a pas eu de volonté globale exprimée par la CDCFS quant au souhait de mettre en place un plan de chasse qualitatif via un arrêté préfectoral. S'agissant des critères géographiques, les répartitions des bracelets sont établis via les plans de chasse individuels. S'agissant de la répartition des prélèvements qualitatifs par lot de chasse, l'ensemble des membres de la CDCFS n'en a pas exprimé le souhait.